



# Chèzeneuve

Conseil Municipal du 24 juin 2019

12 conseillers présents. Absents : Anne-Christine Brun, Olivier Saussac, G. Toussaint.  
Secrétaire de séance : Guy Barnier

Tél. 04.74.28.21.24 - Email:mairie.chezeneuve@wanadoo.fr - Site internet: www.chezeneuve.fr

## 1 Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité la possibilité d'indemniser les agents communaux afin qu'ils puissent effectuer des heures de travail supplémentaires en cas de besoin.

## 2 Composition du Conseil Communautaire

Il est fait obligation aux communes de délibérer afin de décider du nombre de conseillers communautaires de la CAPI pour le prochain mandat 2020/2026. Ils sont actuellement 70 mais la possibilité existe d'en nommer 73. Pour maintenir un bon équilibre de représentativité au sein de notre Communauté d'Agglomération, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le maintien à 70 conseillers communautaires pour le prochain mandat 2020/2026.

## 3 Désignation du Coordinateur Communal pour le Recensement

Un recensement de la population de notre commune doit être effectué en janvier 2020. Pour cela, une personne chargée de la coordination doit être désignée.  
Le Conseil Municipal décide de nommer notre secrétaire de mairie Corinne Bernet pour assurer cette fonction.  
La désignation des agents chargés du recensement sera effectuée plus tard.

## 4 Décision Modificative du Budget

Budget investissement : il est décidé de transférer la somme de 20 000€ de la ligne budgétaire 020 (Dépenses Imprévues d'investissement) vers la ligne 202 (frais de documentation urbanisme, numérisation).

## 5 Indemnité d'Administration et de Technicité du personnel (IAT)

Le conseil a délibéré sur le montant de l'IAT attribué aux agents communaux pour la partie versée en juillet.

## 6 Questions diverses

**Centre aéré :** Il affiche complet ! Il accueillera les enfants de Chèzeneuve et Maubec, à Chèzeneuve du 8 au 26 juillet.

**Salle de restauration scolaire :** une petite inauguration s'est déroulée fin mai avec les enfants et elle fonctionne maintenant à la satisfaction de tous.

**RD23 :** une réflexion est menée afin d'améliorer la signalisation aux entrées du Village et de Malassin.

**Équipe enseignante :** à la prochaine rentrée scolaire, Madame Leroy remplacera Madame Leroux.

Nous n'avons pas encore d'information concernant les nominations pour l'école de Crachier.

### Fermetures d'été :

**Mairie :** du samedi 27 juillet au lundi 19 août inclus (réouverture le mardi 20 août)

**Bibliothèque :** du samedi 27 juillet au lundi 2 septembre (réouverture le mardi 3 septembre)

### RAPPELS !

**Nuisances sonores :** Il est rappelé que, par arrêté préfectoral, l'utilisation des tondeuses à gazon, motoculteurs, tailles-haies et autres outils de bricolage sont autorisés uniquement :

- les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h30

- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

- le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h

Pensez à vos voisins !

**Ambrosie :** il est rappelé que la destruction de cette plante invasive et fortement allergisante est obligatoire !